

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU GERS (OPH32)**

Décision N° 2024 022 CA

SEANCE du 21 octobre 2024

Présidée par Monsieur **Bernard KSAZ**

L'An deux mille vingt quatre

Le vingt et un octobre à 14h30

Le Conseil d'Administration s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sur convocation régulière de son Président.

Membres convoqués : 23

Présents : 22

Pouvoir : 1

Membres présents ayant voix délibérative : Mmes/MM Bernard KSAZ, Président, Conseiller Départemental – Charline DUMONT, Vice-Présidente, Conseillère Départementale – Chantal DEJEAN-DUPEBE, Conseillère Départementale – Patricia MARROCQ, Conseillère Départementale – Francis LARROQUE, Conseiller Départemental – Françoise CARRIE, Personnalité Qualifiée élue local – Christine BEYRIA, Personnalité Qualifiée élue local – Michel BURGAN, Personnalité Qualifiée – Suzanne MACABIAU, Personnalité Qualifiée – Marie-Ange PASSSARIEU, Personnalité Qualifiée – Danièle DARAN, Personnalité Qualifiée – Anne BIEMOURET, Personnalité Qualifiée – Régis SANSOT, Personnalité Qualifiée – Franck CHARRIE, Représentant la CAF – Jacques JEAN-LOUIS, Représentant l'UDAF – Philippe LAFFORGUE Représentant Action Logement Services – Pascal RICAUD, Représentant syndical CGT – Jean-Michel BOINAIS, Représentant Syndicat CFDT – Marie-Laure AMIGUES, Représentante des locataires – Lahcen GHANMOUNI, Représentant des locataires – Martine LAFFONT, Représentante des locataires – Ahmed MOUHOUCHE, Représentant des locataires

Excusés ayant donné pouvoir : Mme Charlette BOUE, Conseillère Départemental. à Patricia MARROCQ

Assistaient à la séance : Karine BOUSQUAIL, Directrice Générale de l'OPH32, Monsieur Michaël BOUTINES, secrétaire du C.S.E, Mme Marie-Josée CARRERE, Cheffe d'unité Politique de l'Habitat, représentant Monsieur le Préfet du GERS, Mme Sylvie SAINT MARTIN – Direction Territoires et Développement Durable du Conseil Départemental du Gers, collectivité de rattachement Stéphane BERAUD, Secrétaire de séance.

OBJET : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025 (DOB)

Le Président informe le Conseil que l'article R423-6 du Code de la Construction et de l'Habitation, impose à l'Office Public de l'Habitat du Gers de soumettre au Conseil d'Administration les éléments constitutifs permettant un Débat d'Orientation Budgétaire pour l'exercice 2025 dans les deux mois précédant l'examen du budget.

Les contextes réglementaires, économiques et une inflation à un taux important, ont des répercussions fortes sur les organismes de logements sociaux et plus particulièrement le nôtre.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité** d'adopter le Débat d'Orientation Budgétaire 2025 (DOB) annexé à la présente délibération.



FAIT ET DELIBERE A AUCH, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Bernard KSAZ

Pour : 23

Abstention : 0

Contre :